

Eléments d'Histoire Artésienne



A. POPULATION

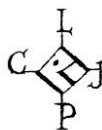
AGNIERES



Tous les actes : 1737-1742.

Liste.

Claude LAMORILLE



EHA 0122

Des registres de catholicité. Historique.



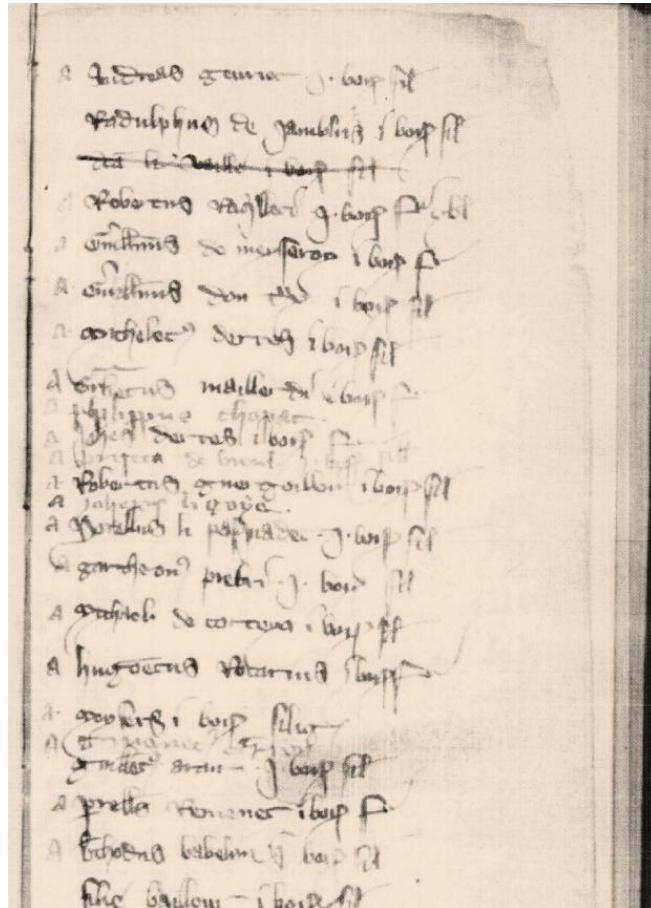
Arras, paroisse de Saint Nicolas en l'Atre, registre de catholicité, 1566.

Jusqu'en 1792 l'état civil était tenu par le clergé, d'où sa désignation sous le nom de registres de catholicité.

La tenue de ceux-ci a eu à l'origine une raison religieuse : les registres de baptêmes devaient permettre de connaître avec certitude si les personnes postulant à un bénéfice ecclésiastique étaient majeures.

Les premiers « registres » retrouvés sont plus des livres comptables dans lesquels le curé de la paroisse notait les sommes perçues pour les mariages et les enterrements.

Le plus ancien registre connu en France est celui de Givry en Saône-et-Loire (1303 ?). C'est l'unique spécimen découvert à ce jour qui couvre la période de la peste noire de 1347 à 1352. Le curé de la paroisse y notait les sommes reçues à l'occasion des mariages et des décès. En outre, il y inscrivait aussi les noms des pauvres gens dont les funérailles ne lui avaient rien rapporté.



Après les graves crises de la fin du Moyen Age, la France connaît une période de reconstruction : la production agricole s'améliore et se diversifie, la population augmente.

Les registres de catholicité véritables remontent au XV^e siècle, mais ils sont encore très rares.

L'enquête menée par Jacques Levron, 1906-2004, archiviste paléographe, montre que bien avant 1539, 378 paroisses (47 en Ile et Vilaine) touchant 35 départements avaient commencé à tenir des registres.

Ils existent (baptême) depuis 1406 dans le diocèse de Nantes et depuis 1504 dans celui d'Angers (d'après Patricia Lusson-Houdemon ; Annales de Bretagne, 1985) en application des décisions du Concile de la province de Tours en 1408.

1474 :

Louis XI interdit de changer de nom sans autorisation royale.

Face à l'accroissement démographique, plusieurs édits et ordonnances concernant la tenue des registres paroissiaux vont se succéder ; il faudra attendre le XVIème siècle pour voir apparaître l'état civil.

1539 :

C'est à partir de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, du 10 ou 15 août 1539, que l'obligation est donnée de tenir un registre des baptêmes dans le but de connaître l'âge (majorité) de toute personne postulant à certaines charges ecclésiastiques ou civiles.

L'article 50 de cette ordonnance précise que les institutions religieuses (chapitres, collèges, monastères et cures) doivent tenir un registre des décès des personnes pourvues de bénéfices. Ceci ne concerne que les bénéfices, mais pour obtenir ceux-ci il faut prouver que l'on est majeur. Alors l'article 51 va donc demander aux curés de tenir un registre des baptêmes afin que femmes ou hommes qui sollicitent une charge puissent prouver leur âge :

Art. 51 : "Aussi sera faict registre en forme de preuve des baptêmes, qui contiendront le temps et l'heure de la nativité, et par l'extract dudit registre, se pourra prouver le temps de majorité ou minorité et sera pleine foy à cette fin."

Les articles 52 et 53 précisent comment les remplir et où les conserver :

Art. 52 : "Et afin qu'il n'y ait faute auxdits registres, il est ordonné qu'ils seront signés d'un notaire, avec celui desdicts chapitres et couvents, et avec le curé ou vicaire général respectivement, et chacun et son regard, qui seront tenus de ce faire, sur peine des dommages et intérêts des parties, et de grosses amendes envers nous."

Art. 53 : "Et lesquels chapitres, couvents et cures seront tenus mettre lesdicts registres par chacun an par devers le greffe du prochain siège du baillif ou sénéchal royal, pour y estre fidèlement gardés et y avoir recours quand mestier et besoin sera."

L'article 51 prévoyait que les registres soient signés par un notaire et l'article 52 qu'ils seraient versés au greffe. Ces deux points ne fut pratiquement jamais respectés, on conserva dans la paroisse cet exemplaire unique.

L'application de ces ordonnances fut loin d'être effective. Seulement 22 départements conservent des registres commençant entre 1539 et 1579, le plus souvent de façon parcellaire et incomplète.

La Bretagne, où des prescriptions épiscopales existaient déjà bien avant l'ordonnance royale, fut l'une des premières provinces à s'y soumettre. Le Midi, le Languedoc et l'Aquitaine, l'ont pratiquement ignorée.

1553 :

Date du plus ancien registre du Pas-de-Calais.

1556 (février) :

Edit d'Henri II sur la majorité matrimoniale.

1563 :

Un des canons du concile de trente (XXIV^e Session au chapitre « *De reformatione matrimonii* »), vint renforcer la réglementation civile en obligeant les curés à tenir un registre où ils devaient noter le nom des baptisés, de leurs parrains et marraines, pour éviter la célébration de mariages entre personnes liées par des parentés spirituelles.

Pour beaucoup de départements français, la collection de registres de catholicité commence à partir de cette époque.

1565 :

Registre de catholicité d'Arras, paroisse St-Géry.

1579 :

A la suite des Etats Généraux assemblés à Blois à partir de 1576, le roi Henri III allait rendre à Paris, en mai 1579, une ordonnance de 363 articles relative à la police générale du royaume, dite ordonnance de Blois.

Les articles 40, 42 et 181 concernent l'état civil.

Par l'article 181, le roi ordonnait de tenir non seulement des registres de baptêmes, confirmant ainsi l'ordonnance de 1539, mais aussi des registres de mariages et de sépultures. En ce qui concerne les mariages, il voulait agir contre les mariages clandestins entre personnes de conditions différentes.

La législation ne plaisantait pas : l'article 42 prévoyait la peine de mort "*sans espérance de grâce et pardon*" pour ceux qui détournaient les mineurs de vingt cinq ans "*sous prétexte de mariage ou autre couleur, sans le gré, sçu, vouloir ou consentement exprès des père, mère et des tuteurs*".

Partout en France, à partir de 1610-1620, les Curés se mirent à tenir ces registres. Toutefois, le Midi de la France fut moins enthousiaste que le Nord.

1667 (avril) :

L'ordonnance de Saint Germain-en-Laye, ou **code Louis**, en avril 1667, par Louis XIV, précisera les conditions de tenue de ces différents registres :

Les articles 7 à 14 du titre XX concernent les actes de catholicité.

Baptêmes : signatures des parrains, des marraines et du père.

Mariages : signatures des conjoints et témoins.

Sépultures : signatures de deux parents ou amis.

Et surtout, elle stipulera de tenir les registres en double exemplaire (article 8) : l'un pour la paroisse, l'autre devra être déposé chaque année au greffe, généralisant ainsi ce que, localement, on avait pris l'habitude de faire afin de conserver en la paroisse un exemplaire de ces dits registres.

Avant 1667, dans les Bouches du Rhône, en Dordogne, en Auvergne, un tiers des paroisses possèdent des doubles, dans la Côte d'Or 186 paroisses et dans l'Aube 278.

Cette mesure sera plus rapidement appliquée dans les régions proches du pouvoir central (Ile de France, Normandie) que dans le Sud Ouest.

1674 :

A partir de 1674, les registres devront être tenus sur papier timbré.

1697 (mars) :

Louis XIV crée des **Contrôleurs des bans et publications de mariage** ; l'année suivante, il ordonne aux curés de faire contrôler les bans. L'édit précise les textes précédents : publication de trois bans dans les paroisses des futurs conjoints, présence de quatre témoins pouvant certifier la qualité, le domicile et l'état des parties contractantes. Il renforce les sanctions contre les curés, complices & autres qui se rendraient coupables de faux, « *sciemment & avec connoissance de cause* ».

1736 :

L'ordonnance royale du 9 avril 1736 organise la tenue des registres paroissiaux dans l'ordre chronologique et instaure l'obligation d'une tenue correcte de ces registres. Cette législation précise sera, petit à petit, appliquée.

deux registres pour les baptêmes, &c. &c. &c.

IV. Dans les actes de baptêmes, il sera fait mention du jour de la naissance, du nom qui sera donné à l'enfant, de celui de ses pere & mere, parrein & marreine ; &c l'acte sera signé sur les deux registres, tant par celui qui aura administré le baptême, que par le pere, s'il est présent, le parrein & la marreine ; &c à l'égard de ceux qui ne sauront ou ne pourront signer, il sera fait mention de la déclaration qu'ils feront.

2. Ondoyement de quins. V. Lorsqu'un enfant aura été ondoyé en cas de nécessité, ou par permission de l'Evêque, &c que l'ondoyement aura été fait par le Curé, Vicaire ou Desservant, ils seront tenus d'en inscrire l'acte incessamment sur lesdits registres ; &c si l'enfant a été ondoyé par la Sage-femme ou autre, celui ou celle qui l'aura ondoyé seront tenus, à peine de dix livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée, &c de plus grande peine, en cas de récidive, d'en avertir sur le champ lesdits Curés, Vicaires ou Desservans, à l'effet d'inscrire l'acte sur lesdits registres : dans lequel acte sera fait mention du baptême de l'enfant, du nom des pere & mere, &c de la personne qui aura fait l'ondoyement. Et ledit acte sera signé sur lesdits deux registres, tant par le Curé, Vicaire ou Desservant, que par le pere, s'il est présent, &c par celui ou celle qui aura fait l'ondoyement ; &c à l'égard de ceux qui ne pourront, ou ne sauront signer, il sera fait mention de la déclaration qu'ils en feront.

L'acte d'ondoyement doit être écrit sur les deux registres, avec les mêmes formalités que les baptêmes, finon des parreins & des marreines, parce qu'il ne peut y en avoir lors des ondoyemens, qui ne se font ordinairement que lorsqu'il y a péril pour la vie des enfans.

VI. Lorsque les cérémonies du baptême seront suppléées, l'acte en sera dressé, ainsi qu'il a été prescrit ci-dessus pour les baptêmes ; &c il y sera en outre fait mention de l'acte d'ondoyement.

Quoique

Un arrêt du Conseil en date du 12 juillet 1746 prescrira de tenir des registres séparés : baptêmes et mariages d'un côté, sépultures d'autre part.

Tenue des registres.

En Artois, depuis la fin du XVIème siècle jusqu'à 1736, les registres paroissiaux dépendaient uniquement de la bonne volonté du prêtre chargé de cure dans nos communautés rurales. Aussi trouverons-nous de grandes disparités d'un village à l'autre : enregistrement méthodique ou négligé, annotations et observations diverses, abandon ou perte des registres provoquée par les guerres...etc...

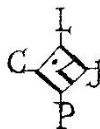
La présence de troupes sur le terroir avec son cortège de désastres, les épidémies... seront d'autres facteurs qui perturberont gravement la vie quotidienne de nos communautés rurales...

Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer dans les registres antérieurs à 1737, un sous-enregistrement des décès et sépultures, surtout pour les enfants de moins de 10 ans. De très nombreuses naissances d'enfants mort-nés ne sont notées que très rarement et ne nous permettent donc pas d'établir une étude démographique certaine pour ces périodes.

Les seuls actes qui sembleraient connaître un suivi sérieux sont les actes de mariages. Cela s'explique par la nécessité et l'importance de posséder une trace écrite des alliances familiales ainsi contractées.

 Pour ceux qui souhaiteraient compléter leurs recherches sur les textes, lois civiles et ordonnances ecclésiastiques régissant la tenue des « registres de catholicité », je conseillerai la lecture de la revue AGFH (Association Généalogique & Historique Flandre - Hainaut) n°125, article très complet de Joël MOYAUX.

Claude LAMORILLE



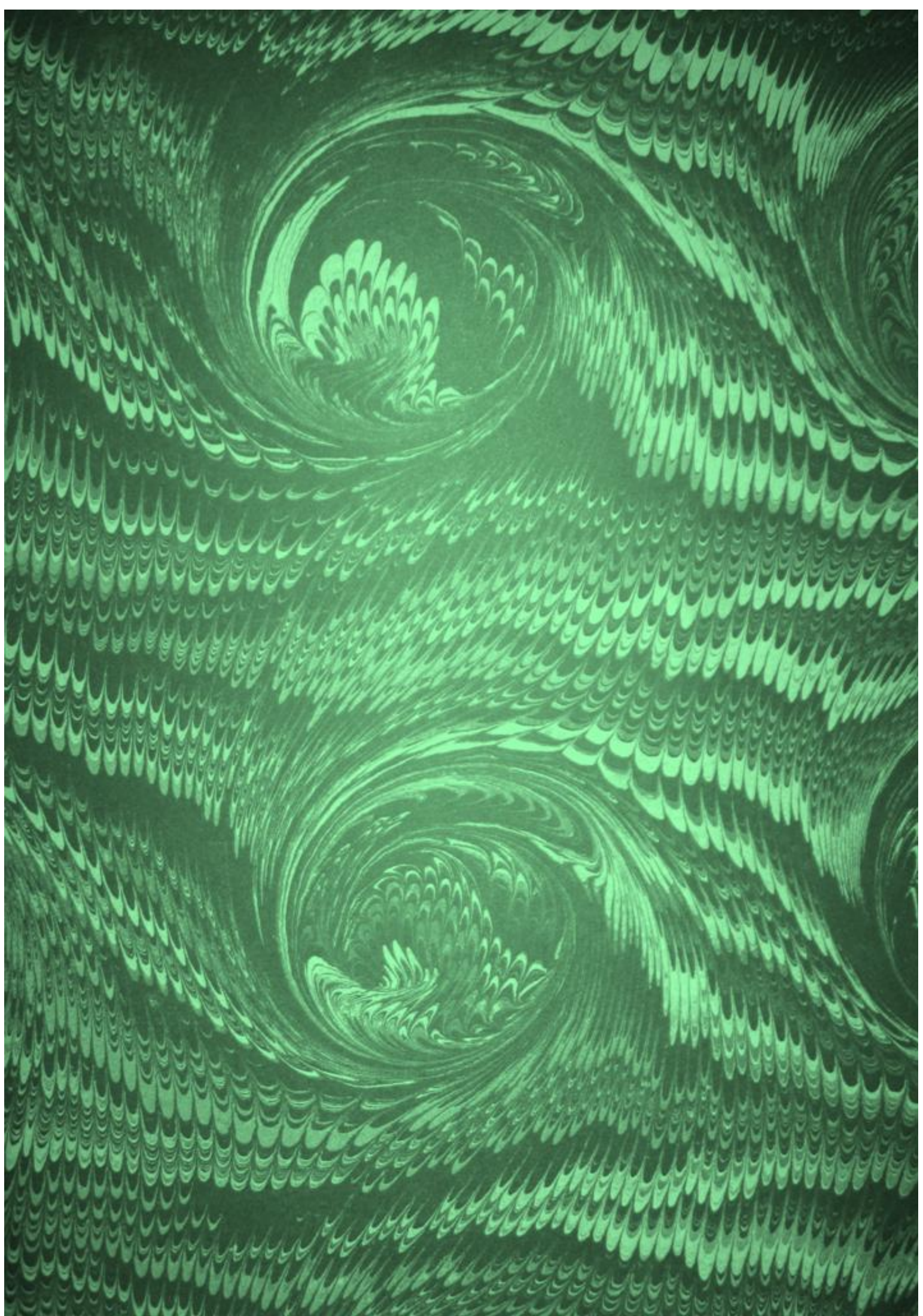
Agnières.

Communes environnantes
avec dates des premiers registres paroissiaux.

	Béthonsart 1705	Mingoval 1643	Villers- Châtel 1794	Cambligneul 1716		Villers-au- Bois 1687
Villers- Brûlin 1680					Camblain- l'Abbé 1618	
		Savy- Berlette 1707				Acq 1693
			Aubigny-en- Atois 1598	Agnières 1737	Capelle- Fermont 1737	Frévin- Capelle 1737
Berles- Monchel 1688						
		Tilloy-lès- Hermaville 1737		Hermaville 1665		Haute- Avesnes 1669
Izel-lès- Hameau 1640						
			Noyellette 1793 (Lattre-st-Q 1672)			Agnez-lès- Duisans 1737 (1657 Duisans)
	Noyelle-Vion 1693				Habarcq 1662	
		Lattre-St- Quentin 1672				

BMS Agnières : 1737-1792.

Liste BMS 1737-1742 : EHA 1



1.



BMS
Agnières :
1737-1742.
Liste.

AD62 : 5 MIR 012/1

Reg, µf, Curé	A	Date	J	e	Individu	Rens. Ind	Père/Mère	Par/Mar ; témoins
I-070 & 071 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1737/02/28	1		HERBAIX Marie Catherine	54a*, 1683* X DEBUREAU Jean Louis, sergeant du village, « jean Loius deburiau »	?? ??	Epx, BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jean baptiste blazart » RIQUEBOURCQ Pierre, marichal, =, « pierre de ricquebourcq » BLASART Charles, manouvrier, =, « Charles blasart »
I-071 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1737/03/01	1		THOREL Marie Catherine	23a*, 1714* barly en pontthieu Servante à agnières	THOREL Noel + BRASSEUR Catherine +	THOREL M Anne, soeure, « x » BRASSEUR Jeanne, tante, « x » HAPPIOT Antoine Hubert, lieutenant, =, « antoine hubert hapiot » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jean baptiste blazart » BLASART Charles, manouvrier, =, « Charles blasart » POITEAU Jean Francois, manouvrier, =, « jean fracois poiaux »
I-071 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1737/03/03	0		DAMART Marie Véronique	Fl église st léger agnierre	DAMART Mathieu, manouvrier, = LEFEVRE Marie,	LECLUSE Pierre Antoine, jh, =, « pierre antoine lecluse » PEQUEUR Véronique, « x », jf, aubigny
I-071 WILLAT M. A., curé d'agnierre,	Nb	1737/05/25	1		FENE Marie Anne Francoise	Fl	FENE Simon, charton, =, BECOURT M Catherine	LECLUSE Pierre Antoine, jh, =, « pierre antoine lecluse » CUVELIER M Anne Francoise,

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

« M. A. willat »								« marianne françoise cuvilir », capelle
I-072 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1737/06/07	1		TOMAS Marie Rosalie	Fl	TOMAS (Thomas) Martin, manouvrier, =, BECOURT M Catherine	BEAUMONT Adrien, « x », jham, cappel DIEVAL Rosalie, « x », jfam, Tenques
I-072 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1737/10/17	0		DELAPLACE mng	ml mn baptisé par Marie Moroý sage-femme en présence de Marie Guilaine Bodelet	DELAPLACE André, manouvrier FOSSART Jacqueline	
I-072 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1737/10/17	0		DELAPLACE mng	mng	DELAPLACE André, manouvrier, « andre la plce » FOSSART Jacqueline	Père, BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jean baptiste blazart » DE SALLY Adrien, « adiren de Sailly » MOROI M, sage femme, =, « x » BODELET M Guilaine, =, « x »
I-069 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1738/01/02	0		BEAUCOURT Marie Anne Josephe	Fl	BEAUCOURT Robert François, masson, =, BECOURT Marie Rose	BEAUCOURT Jean Guilain, « x » jh, charton, aubigny RIQUEBOURQ M J, "marie joseph ricquebourcq », jf, =,
I-069 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1738/03/22	0		BAUCHE Elizabeth	82a*, 1656* Vve DAMART Vindicien +		DAMART Mathieu, fils, « x » DAMART Jean Francois, fils, « x » DAMART Martin, fils, « martin damart » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « s » DE SALLY Adrien, « adiren de Sailly »
I-069 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1738/11/15	1		TOMAS Marie Joseph	Fl	TOMAS (Thomas) Martin, charton, =, BECOURT M Catherine	BOUILLART Hubert Martin, « hubert martin boulliart », cappel, POITEAU M Elizabeth, « x », =,
I-069	Ts	1738/12/10	1		RIQUEBOURCQ Pierre	49a*, 1689*		RICQUEBOURG Pierre, fils,

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »						Marichal, =, Vf POITEAU M Antoinette +		« pierre ricqubourct » RICQUEBOURG Charles Ignace, frère, « x » RICQUEBOURG Jean, oncle pat, « ijean Ricquebourq » POITEAU Jean Francois, beau frère, « jean francios poitiaux » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blasart »
I-064 & 065 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1739/01/16	1	Ve	GLORIAN Marie Alexandrine	Fl « baptisé sous-condition parce qu'il n'y avait pas certitude suffisante sur la validité de l'ondoiment fait a la maison par la sage femme marie moroy avant la naissance de l'enfant et en péril de mort	GLORIAN Nicolas, manouvrier, =, abs, BLASART M Theresse	BLASART Jean Guilain, « jean guislain blasart », =, manouvrier BODELET M Anne, « x », =, fille de BODELET Michel
I-065 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1739/04/12	0		DELAPLACE mng	ml mn « a été ondoyé a la maison a cause du péril de mort par la sage femme marie moroy »	DELAPLACE André, manouvrier, « andre laPlace » FOSSART Jacqueline	Père MOROY M, sage femme, =, « x »
I-065 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1739/04/12	1		DELAPLACE mng	mng	DELAPLACE André, manouvrier, « andre la Place » FOSSART Jacqueline	Père, BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jean baptiste blazart »
I-065 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat ».	Ma	1739/06/09			DUQUENOY (Duquenois) Jean Philippe 2	33a*, 1706* Hbt carrieulle par souché 1 ban, disp 2 bans « jp duquesnois » Vf SAVARY M Guilaine +1738/09	DUQUENOY Adrien +, censier a la cense du carieulle paroisse de souché DUSAUSOIS M Thérèse + Tous 2 dcd depuis >12ans.	DUQUENOIS Adrien, frère, « adrien duquesnoy » DUQUENOIS Pierre, frère, « pierre duquesnoy » PLOUVIE André, cabaretier, souché, « A.plouvier »
I-065 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Mb	1739/06/09			HAPPIOT Marie Lucrèce	33a*, 1706* = « marie lucesse hapio » ... « apres que les temoins	HAPPIOT Jean Louis + HANNEDOUCE Sabine Scholastique, =, « Sa bine scolastique honnedouche » consentante	HAPPIOT Antoine Hubert, frère, =, « Antoine Hubert hapiot » HAPPIOT Jean Baptiste, frère, =, "jean baptiste

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

					soussignes par nous bien et deument avertis de ne porter faux temoignage touchant l'age, la qualité et le domicile des contractans ... et apres aussi les avoir avertis des peines portées par l'Edit du Roÿ du mois de mars 1697 » ...		hapiot" BRIDOU Philippe Francois, cambligneuil, censier, beau frère, « phlipe froncois bridoux »
I-065 & 066 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1739/06/16	0		DE SALLY Marie Antoinette	FI	DE SALLY Adrien, manouvrier, =, absent, DAMART Marie Anne FLAMEN Jean Baptiste, « jean baptiste flament », jh, tisserant, cappel RIQUEBOURCQ M Anne, « x » jf, =, fille de Pierre RIQUEBOURCQ + et de Marie Antoinette POITEAU +
I-066 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1739/10/01	1		LECLERCQ Nicolas	4a*, 1735* « decede dans la maison de jean fossart censier	LECLERCQ Pierre, « hamel par Beaumont, dioc Amiens, pauvre passant & mendiant », « x » BECQUET Marie Père, BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jean baptiste blazart »
I-066 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1739/10/09	1		WILLAT Noel Joseph	14a*, 1725* « neveu du Sr curé de cette paroisse »	WILLAT Jacque Toussaint + BOURDEL Marie Jeanne + WILLAT M A, curé, =, oncle pat, « M. A. willat » WILLAT Pierre Francois, =, "pierre francois willrat" BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jean baptiste blazart » BLASART Charles, »Charles blasart » DE FOULLOY Christophe, curé de frévin, « s »
I-066 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ma	1739/11/24			GUFFROY Charles	24a*, 1715* béthonsart Laboureur, voiturier, hbt béthonsart Fiancailles celebreez immediatement avant « charle guffroÿ »	GUFFROY Charles, laboureur, voiturier LEFEVRE Marie Jeanne + depuis 15a* Père, COQUIDE Ambroise, fermier, bethonsart, cousin issu germain, « ambroise coquidee » COQUIDE Jean Jacque, fermier, bethonsart, cousin issu germain, « i jean

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

								ijacquecoquidee » LEFEBVRE Jacque Louis, fermier, cousin germain, bethonsart, « jacque louis lefebvre »
I-066 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Mb	1739/11/24			WILLAT Jeanne Francoise	39a*, 1700* « joannes francoise willat »	WILLAT Jacque + DEPOIS Jeanne +	« M. A. willat », frère épse, BLASART Jean Baptiste, =, clercq, « j b blazart » HAZARD Charle André, etudiant en philosophie, st géry en arras, « Charle andré hazard »
I-061 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1740/01/22	1		FOSSART Jean	73a*, 1667* Fermier, =	Fossart	FOSSART Hugues, manant et servant charton, =, frère, « hugues faussart » FOSSART Venant, cordonnier, frevin capelle, neveu, « Venant fossar » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jean baptiste blazart »
I-062 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1740/02/23	1		HERBAIX Marie Catherine	57a*, 1683* Cel.	Herbaix	BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blazart » LEROY Charles Martin, marechal, =, « Charles martin le roy »
I-062 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1740/05/22	0		DELAPLACE mng	ml mn « a été ondoyé a la maison a cause du péril de mort par véronique bécourt, sage- femme demeurant a aubigny »	DELAPLACE André, manouvrier, =, « andre laPlace » FOSSART Jacqueline	Père, « veronique becour »
I-062 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1740/05/22	1		DELAPLACE mng	mng	DELAPLACE André, manouvrier, « andre laPlace » FOSSART Jacqueline	Père, BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blazart »
I-062 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1740/05/23	1		FOSSART Jacqueline	34a*, 1706* X DELAPLACE André	X DELAPLACE André, manouvrier, =, « andre laPlace »	Epx, FOSSART Hugues, manant et servant charton, =, oncle pat, « hugues faussart »

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

							BLASART Jean Baptiste, clercq, = « s »
I-062 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1740/07/10	1		DELABRE Jean François	14a, 1726*	DELABRE Charles, berger FOSSART Marie Jeanne FOSSART Hugues, manant et servant charton, =, oncle mat, « hugues faussart » DELAPLACE André, bel oncle mat, manouvrier, « andre laPlace » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blasart »
I-062 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1740/07/16			THOMA Pierre Alexis	MI	TOMAS Martin, manouvrier, =, absent, BECOURT M Catherine RIQUEBOURQ Pierre Francois, « pierre francois ricquebourct », jh, marichal, =, DAMART Marie Constance, « x » jf, =,
I-062 & 063 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ma	1740/08/30			DUBRON Pierre	35a*, 1705* Hbt vilers au bois laboureur, « pierre du bron » Fiancailles celebrees immédiatement avant	DUBRON Jean +, laboureur, LEFEBVRE M + DUBRON Jean Guisain, lieutenant de vilers au bois, frère, « jean guislain du bron \$\$\$ » DESPLANQUES Pierre Florent, charon, vilers au bois, « P f Desplanques »
I-062 & 063 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Mb	1740/08/30			DURLIN Marie Elizabeth	41a*, 1699* Fermière, « marie elisabeth durlin » Vve Jean Fossart + 1740/01/22 =	DURLIN Jacque + LADERRIERE Marie Elizabeth + DOURLENS Jacque, frère, laboureur, frévin cappelle, « jacque durlin » DURLIN Jean Philippe, capitaine de chasse, cousin issu germain, boubert sur change, « Jean Philippe Durlin »
I-063 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1740/09/17	0	Sa	BEAUCOURT Marie Rosalie Josephe	FI	BEAUCOURT Robert François, manouvrier, =, absent BECOURT Marie Rose DEFRANCE Jean François, « jean francois ed France », manouvrier, cappelle, BOUILLARD Marie Adrienne, « x », cappelle
I-063 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1740/12/19	1		LECLUSE Marie Theresse Pacifique	4a6m*, 1736*	LECLUSE Pierre , charpentier, =, « x » DUCATEL M Louise Père, LECLUSE Pierre Antoine, frère, =, « pierre antoine Lecluse »

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

								BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blazart »
I-059 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1741/02/02			DELANNOY Henry	MI	DELANNOY Jean Baptiste + PLATEL M Margueritte	
I-059 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Nb	1741/02/13	0		GLORIAN mng	ml mn « a été ondoyé à la maison à cause du péril de mort par marie moroy sage-femme »	GLORIAN Nicolas, charton, =, absent, BLASART Marie Thérèse	MOROY M, sage femme, « x »
I-059 & 060 WILLAT M. A., curé d'agnierre, « M. A. willat »	Ts	1741/02/13	1		GLORIAN mng	mng	GLORIAN Nicolas, =, « x » BLASART M Therese	Père, LECLUSE Pierre Antoine, frère, =, « pierre antoine Lecluse » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blazart »
I-060 WILLAT M. A., curé d'agnierre,	Ts	1741/04/06	1		FOUGAR Marie Antoinette	68a*, 1673* Vve BECOURT Francois + Acte de transport pour l'eglise d'aubigny X LECLERCQ Guillaume, charron, =, « guillaume Le Clercq »	FOUGAR ?	Epx, DURIE Jean Martin, beau fils, « Jean martin duriez » LOQUET J, beau fils, « ioseph Locquet »
I-060 FINOT P : J : prestre desservant la cure d'agnieres	Nb	1741/10/26			GUFFROI Charles François Joseph	MI « a été ondoyé le dit jour au matin a cause du danger de mort par maistre George Jonston (= jhonston), chirurgien à aubigny »	GUFFROI Charles, voiturier, =, WILLIAT Jeanne Françoise	REGNAULT Philippe, s, jh, fils du fermier du metz, frévin- capel, « philippe regnaults » HAPIOT M J, « marie joseph hapiot », jf, =, fille HAPIOT Jean Louis + X HANNEDOUCHE Sabine Scholastique
I-060 FINOT P : J : prestre desservant la cure d'agnieres	Ts	1741/10/30	1		GUFFROI Charles Francois Joseph	4j, 1741/10/26 =	GUFFROI Charles, « charlle guffroy », voiturier, =, WILLAT (williat) Jeanne Françoise	Père, BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blazart »
I-060 FINOT P : J : prestre desservant la cure	Nb	1741/11/16			DELAPLACE Marie Hubertine Josephe	FI « baptisée sous condition a raison du doute	DELAPLACE André, manouvrier, =, POUCHAIN Marie Magdelaine	DIDIEZ Antoine, « antoine didier », jham, berlette par savia fils DIDIEZ Abel +,

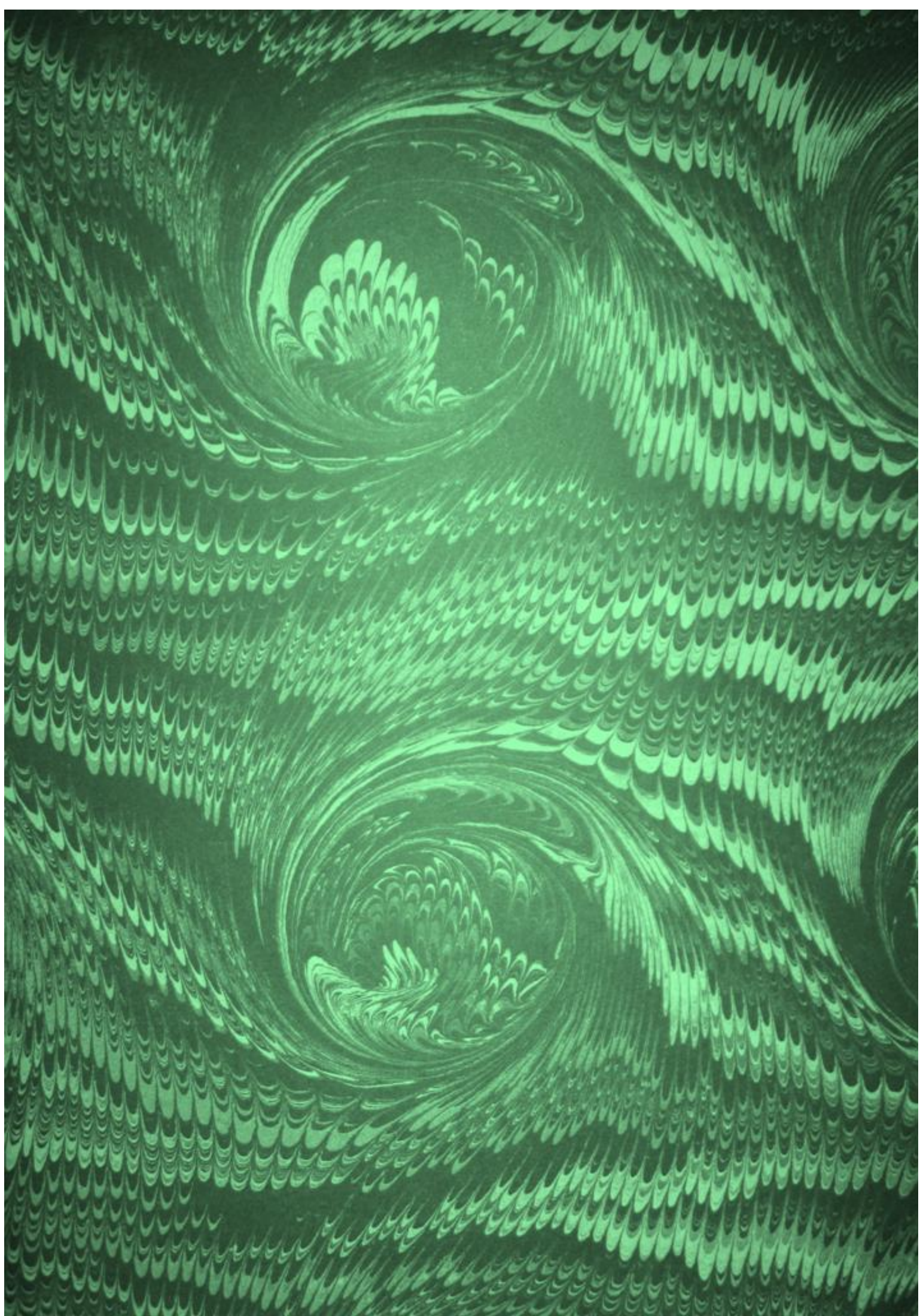
LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

d'agnieres								HAPIOT Sabine Scholastique, « sabine scolastique hapiot », jfam, =, fille HAPIOT Jean Louis + X HANNEDOUCHE Sabine Scholastique
I-057 FINOT P : J : prestre desservant la cure d'agnieres	Ts	1742/01/15	1		HERBAIX Jeanne	65a*, 1677* X BAUDELET Michel, manouvrier, =, « x »		Epx, HERBAIX Michel, oncle, « x » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « j b blazart »
I-057 FINOT P : J : prestre desservant la cure d'agnieres	Ts	1742/03/10	2		RICQBOURG Marie Joseph	23a*, 1719*	RICQBOURG Pierre +, marechal, =, POITEAU M Antoinette +	POITEAU Jean Francois, oncle mat, « j f poiitox » RIKCBORG Pierre Francois, frère, « p f ricquebourct »
Finot P. J.	Ts	1742/03/21	1		MAUROI Marie	Sage femme, Vve POITEAU Francois +		POITEAU Jean Francois, fils, « j f pouitox » RIKCBORG Pierre Francois, « p f ricquebourct » BLASART Jean Baptiste, clercq, = « jeabaptiste blazart »
I-057 FINOT P : J : prestre desservant la cure d'agnieres	Ma	1742/04/03			DEFURNES Jean Francois	24a*, 1718* cambligneul Fiancailles immediatement avant le mariage Hbt agniere depuis plus de 6 mois « ijean francois de furne »	DEFURNES Guislain +, charon, cambligneul, DE FRANCE Angélique +	DEFRANCE Jean Francois, oncle mat, camblignoeul, DEFURNE Guislain, frère, camblignoeul, « guillain de furnese » LEFEVRE Guillaume, garçon laboureur, camblignoeul, « guillaume Le febvre »
I-057 FINOT P : J : prestre desservant la cure d'agnieres	Mb	1742/04/03			DELABRE Cécile	22a*, 1720* « cecile delabre »	DELABRE Charles, =, gardeur des moutons, « x » FOSSART Marie Jeanne consentants	Père, LE FEBVRE Pierre Guislain, marechal, cambligneul, « pierre guillan lefevre » BLASART Jean Baptiste, =, « j b blazart »
I-058 FINOT P : J : prestre desservant la cure d'agnieres	Ts	1742/05/01	1		DE LECLUSE Pierre Antoine	23a*, 1719*	DELECLUSE Pierre, charpentier, =, « x » BLAZART M Pasque +	Père, FRESSIN Jean, grand oncle, « Jean fressin » FRESSIN Ignace, fils de jean Fressin, « jgnace fressin »

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

CAUDRON J	Nb	1742/12/07	0		DELPLACE Marie Anne Josephe	FI	DELPLACE André, manouvrier, =, POUCHIN Marie Magdelaine	DURIEZ Philippe J, « philippe duriez », DELECLUSE M Anne J, « x »

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

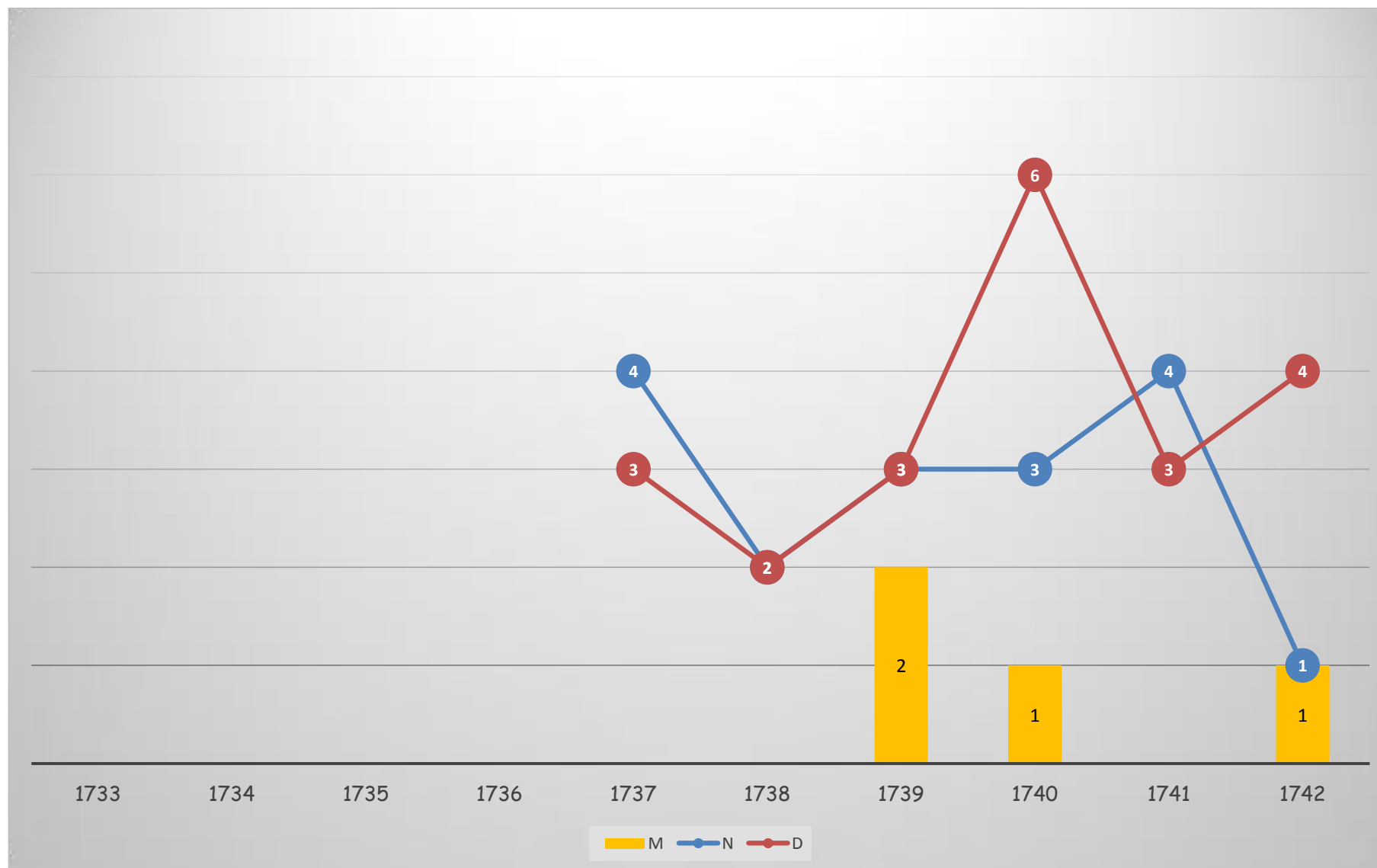


Bilan BMS/Année.

	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	1740	1741	1742	T
					4	2	3	3	4	1	17
					3	2	3	6	3	4	21
							2	1		1	4

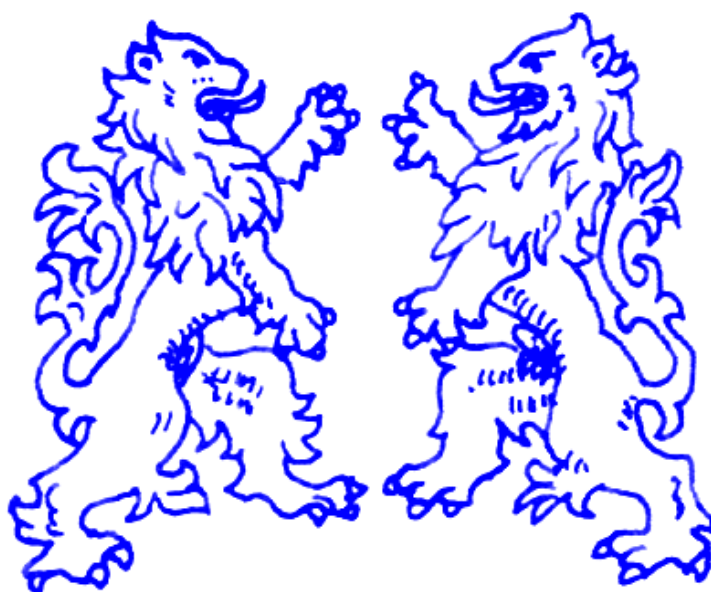
Ans			±			
1733						
1734						
1735						
1736						
ST 1733-1736						
1737	4	3	+1			
1738	2	2	0			
1739	3	3	0	2		
1740	3	6	-3	1		
1741	4	3	+1			
1742	1	4	-3	1		
ST 1737-1742	17	21	-4	4		
1733-1742	17	21	-4	4		

LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.



LCPJ / EHA : AGNIERES. BMS 1737-1742. Liste des actes.

Eléments d'Histoire Artésienne



Reproduction interdite.

